

LE PRÉSENT DOCUMENT EST UNE TRADUCTION DE LA VERSION ORIGINALE EN ANGLAIS, QUI A ÉTÉ APPROUVÉE PAR L'AUTORITÉ COMPÉTENTE. CETTE TRADUCTION EST FOURNIE À TITRE INDICATIF UNIQUEMENT. EN CAS DE DIVERGENCE OU D'AMBIGUÏTÉ, LA VERSION ANGLAISE PRÉVAUT.

Le présent Supplément fait partie intégrante et doit être lu en parallèle de la description générale de l'ICAV présentée dans le Prospectus actuel daté du 15 juin 2026, ponctuellement modifié et/ou complété le cas échéant (le « Prospectus »), en association avec le rapport annuel et les états financiers audités les plus récents et, en cas de publication postérieure audit rapport, une copie du rapport semestriel et des états financiers non audités les plus récents. En cas de doute quant au contenu du présent Supplément, nous vous recommandons de consulter votre courtier, chargé de gestion bancaire, juriste, comptable ou conseiller financier indépendant.

Un investissement dans le Fonds ne devrait pas constituer une part substantielle d'un portefeuille d'investissement et peut ne pas convenir à tous les investisseurs.

WISDOMTREE USD FLOATING RATE TREASURY BOND UCITS ETF

(un compartiment de WisdomTree Issuer ICAV, un véhicule de gestion collective d'actifs de droit irlandais, constitué en fonds à compartiments multiples à responsabilité séparée entre ses compartiments et à capital variable. L'ICAV a été enregistrée en vertu de la législation irlandaise sous le numéro d'immatriculation C132923)

SUPPLÉMENT

Le présent Supplément contient des informations relatives au Fonds WisdomTree USD Floating Rate Treasury Bond UCITS ETF. En cas de contradictions entre le présent Supplément et le Prospectus, le Supplément est réputé prévaloir. Les termes en majuscules utilisés qui ne sont pas autrement définis aux présentes sont réputés répondre aux définitions qui leur sont attribuées dans le Prospectus.

Une demande d'inscription a été déposée auprès du London Stock Exchange pour que les Parts émises et disponibles à l'émission du Fonds WisdomTree USD Floating Rate Treasury Bond UCITS ETF soient admises à la cote et à la négociation sur le Marché principal du London Stock Exchange.

Le présent Supplément N° 14 est daté du 15 juin 2026.

INDEX

1.	WISDOMTREE USD FLOATING RATE TREASURY BOND UCITS ETF	3
1.1	OBJECTIF D'INVESTISSEMENT	3
1.2	POLITIQUE D'INVESTISSEMENT	3
1.3	FACTEURS DE DURABILITE	4
1.4	TAXINOMIE DE L'UE.....	4
1.5	CATEGORIES DE PARTS	4
1.6	CONTRATS DE MISE/PRISE EN PENSION	5
1.7	TRANSPARENCE DU PORTEFEUILLE	5
1.8	ÉCART DE SUIVI ANTICIPE	5
2.	BLOOMBERG US TREASURY FLOATING RATE BOND INDEX	5
2.1	DESCRIPTION DE L'INDICE	5
2.2	AGENT DE CALCUL DE L'INDICE	6
3.	FACTEURS DE RISQUES.....	6
4.	NÉGOCIATION DES PARTS.....	9
4.1	GENERALITES	9
4.2	NEGOCIATION	9
5.	CATÉGORIES DE PARTS DISPONIBLES	12
6.	COMMISSIONS.....	13
7.	AVERTISSEMENTS.....	13

1. WISDOMTREE USD FLOATING RATE TREASURY BOND UCITS ETF

Fonds : WisdomTree USD Floating Rate Treasury Bond UCITS ETF
Indice : Bloomberg US Treasury Floating Rate Bond Index

1.1 Objectif d'investissement

Le Fonds WisdomTree USD Floating Rate Treasury Bond UCITS ETF (le « Fonds ») vise à répliquer la performance de l'indice Bloomberg US Treasury Floating Rate Bond Index (« l'Indice ») en termes de cours et de rendement, avant déduction des commissions et frais.

1.2 Politique d'investissement

Pour atteindre cet objectif, le Fonds adoptera une approche d'investissement dite de « gestion passive » (ou indicielle) et investira dans un portefeuille d'obligations qui, dans la mesure du possible, consiste en un échantillon représentatif des titres composants de l'Indice.

Le Fonds cherchera à investir la totalité ou la quasi-totalité de ses actifs dans toutes les composantes de l'Indice. Cependant, l'emploi d'une stratégie d'échantillonnage représentative signifie qu'il peut investir dans un échantillon de composantes de l'Indice dont les caractéristiques de risque, de rendement et autres sont susceptibles de se confondre avec celles de l'Indice dans son ensemble. Par conséquent, bien que le Fonds puisse ponctuellement investir dans toutes les composantes de l'Indice, il n'est pas prévu qu'il détienne systématiquement chacune des composantes de l'Indice (ni même une pondération similaire de ces composantes).

Le Fonds peut ponctuellement utiliser des instruments qui n'entrent pas dans la composition de l'Indice, dont de la dette émise ou garantie par des gouvernements autres que celui des États-Unis, des organismes publics internationaux ou des sociétés. Ces instruments peuvent également inclure des obligations d'État de court terme et des obligations d'État qui n'entrent pas dans la composition de l'Indice. Il peut s'agir d'instruments à taux fixe et/ou variable et notés investment grade, inférieurs à investment grade ou non notés (sous réserve des conditions et limites fixées par la Banque centrale d'Irlande). Le Fonds pourra détenir des actifs liquides à titre accessoire le cas échéant, par exemple des liquidités issues des intérêts sur les titres susmentionnés. Dans ce contexte, le Fonds peut s'attacher à instaurer une politique de gestion de trésorerie efficace. Dans le cadre de cette politique, le Fonds peut investir dans des instruments du marché monétaire, tels que des obligations d'État de court terme.

Le Fonds peut investir dans des instruments qui ne sont pas inclus dans l'Indice dès lors que la démarche est cohérente avec son objectif et sa politique d'investissement, que les caractéristiques de risque, de rendement et autres de ces titres sont similaires à celles de l'Indice dans son ensemble, et que le Gestionnaire d'investissement estime qu'un placement dans ces titres ou instruments contribuera à l'objectif de réplication de la performance et du rendement de l'Indice.

Le Fonds peut souscrire des contrats de mise/prise en pension et des contrats de prêt de titres exclusivement à des fins de gestion efficace de portefeuille, sous réserve des conditions et des limites stipulées dans le Prospectus. La proportion maximale susceptible d'être engagée dans des contrats de mise/prise en pension et des contrats de prêt de titres, en termes de Valeur liquidative du Fonds, est de 50 %. Tout type d'actifs détenus par un Fonds conformément à son objectif et à sa politique d'investissement peut faire l'objet d'Opérations de financement sur titres. La proportion anticipée susceptible d'être engagée dans des contrats de mise/prise en pension et des contrats de prêt de titres, en termes de Valeur liquidative du Fonds, est de 0 %.

À l'exception de placements autorisés dans des titres non cotés, les investissements seront réalisés sur les Bourses de valeurs et les marchés listés à l'Appendice I du Prospectus.

Le Gestionnaire d'investissement procède aux évaluations de crédit des contreparties d'un contrat de mise/prise en pension ou d'un contrat de prêt de titres. Lorsqu'une contrepartie est assortie d'une note de crédit attribuée par une agence enregistrée et supervisée par l'AEMF, cette notation est prise en compte dans le processus d'évaluation du crédit, et, si l'agence de notation dégrade la note de la contrepartie à A-2 ou en deçà (ou une note équivalente), le Gestionnaire d'investissement procède sans délai à une nouvelle évaluation de crédit de la contrepartie. Le pays d'origine constitue un autre critère de sélection des contreparties. Par exemple, il peut s'agir d'une personne morale située dans un État membre de l'EEE.

1.3 Facteurs de durabilité

Aux fins du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« **SFDR** »), le Fonds n'est pas considéré comme (i) un fonds qui promeut des caractéristiques environnementales ou sociales ; (ii) un fonds qui a pour objectif l'investissement durable ; ou (iii) un fonds qui a pour objectif la réduction des émissions de carbone. À ce titre, le Fonds est conforme à l'article 6 du SFDR et ne publie pas conformément aux articles 8 ou 9 du SFDR.

Le Fonds est un compartiment indiciel qui investit dans des obligations, à savoir des titres du Trésor américain à taux flottant. Le Gestionnaire a procédé à un examen des risques de durabilité et de leur incidence probable sur les rendements du Fonds dans le cadre du processus de sélection de l'Indice. Bien que les risques de durabilité soient pertinents pour la stratégie d'investissement du Fonds, la nature passive de la stratégie limite la portée de gestion active de tels risques. Par conséquent, même si l'Indice peut appliquer certains critères d'exclusion, le Fonds n'intègre pas les risques de durabilité dans son processus d'investissement.

En raison de l'incertitude inhérente à la nature prospective des risques de durabilité (dont les risques climatiques, environnementaux, sociaux et de gouvernance), il reste difficile de quantifier précisément leur incidence probable sur les rendements, en particulier pour les stratégies gérées de manière passive. Néanmoins, le Gestionnaire évalue l'impact que les risques de durabilité peuvent avoir sur les rendements du Fonds en considération des exclusions appliquées à l'échelle de l'indice, lesquelles dépendront de l'exposition spécifique des composantes de l'indice à ces risques. En règle générale, dès lors qu'un risque de durabilité se manifeste sur un actif, cela peut se traduire par une baisse, voire une perte totale, de sa valeur et, par conséquent, des rendements du Fonds.

Les informations complémentaires sur les risques de durabilité et leur incidence potentielle sur les rendements du Fonds sont présentées sous la section « Facteurs de durabilité » dans la partie « Facteurs de risques » ci-après, et sous la section du Prospectus intitulée « Facteurs de durabilité ».

1.4 Taxinomie de l'UE

Les investissements sous-jacents au Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'UE en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

1.5 Catégories de parts

Le Fonds peut proposer différentes Catégories de parts, comme indiqué sous la Section 5. Le Fonds peut proposer différentes Catégories de parts, comme indiqué sous la Section 5. Les Catégories de parts peuvent être libellées dans la Devise de base ou bien en devises autres que la Devise de base (la « **Devise de la Catégorie de parts** »). En outre, le Fonds peut également proposer des catégories de parts couvertes (« **Catégories de parts couvertes** ») qui couvriront l'exposition des catégories de parts aux devises du portefeuille sous-jacent (la « **Devise du portefeuille** » ou les « **Devises du portefeuille** ») par rapport à une devise désignée à l'échelle de la Catégorie de parts couverte (la « **Devise d'exposition** »). Bien que la Devise d'exposition et la Devise de Catégorie de parts de certaines Catégories de parts du Fonds soient identiques, la Devise d'exposition de toute nouvelle Catégorie de parts créée par la suite peut différer de sa Devise de Catégorie de parts. La Devise de Catégorie de parts de chaque Catégorie de parts et la Devise d'exposition de chaque Catégorie de parts couverte sont indiquées sous la Section 5 ci-après intitulée « Catégories de parts disponibles ».

Catégories de parts couvertes

Les Catégories de parts couvertes tâcheront d'atténuer ou de couvrir l'exposition de chacune des Devises du portefeuille à la Devise d'exposition concernée, au moyen de contrats de change à terme (c.-à-d. un contrat entre le Fonds et une contrepartie pour acheter ou vendre une devise spécifique à une date future et à un taux de change prédéfini) ou de swaps de change (« **FX** ») non financés (c.-à-d., dans ce contexte, un contrat entre le Fonds et une contrepartie de swap, au titre duquel cette dernière fournit au Fonds la ou les expositions de change requises en échange d'une commission).

Les positions de change de la Catégorie de parts couverte (« **Positions de couverture** ») sont réinitialisées à la clôture de chaque mois. Les Positions de couverture de la Catégorie de parts couverte sont ajustées proportionnellement aux souscriptions et rachats nets au cours du mois et peuvent être ajustées dans le courant du mois pour tenir compte des variations des cours des Investissements du Fonds, des opérations sur titres ayant une incidence sur ces placements, ou des ajouts, suppressions ou autres modifications apportées aux composantes de l'Indice (et donc au portefeuille des placements du Fonds), afin d'assurer le respect des dispositions prévues par le Prospectus. Les Positions de couverture peuvent également être ajustées durant le mois afin d'éviter de dépasser la limite

d'exposition à la contrepartie.

Au cours d'un même mois, la valeur notionnelle des Positions de couverture peut ne pas exactement compenser l'exposition de change d'une Catégorie de parts couverte. Selon que l'Indice s'est apprécié ou déprécié entre chaque réinitialisation mensuelle des Positions de couverture, l'exposition de change d'une Catégorie de parts couverte peut être respectivement sous-couverte ou surcouverte.

Les plus-values qui résultent des Positions de couverture d'une Catégorie de parts couverte seront réinvesties lorsque les Positions de couverture sont réinitialisées. Dans le cas où l'exposition à la Devise d'exposition concernée qui résulte des Positions de couverture s'avère supérieure à l'exposition à la Devise du portefeuille correspondante en amont de la réinitialisation de fin de mois, l'exposition de la Catégorie de parts couverte à la Devise d'exposition sera supérieure à la valeur des investissements libellés dans la Devise du portefeuille correspondante. Inversement, dans le cas où l'exposition à la Devise d'exposition concernée qui résulte de la Position de couverture s'avère inférieure à l'exposition à la Devise du portefeuille correspondante en amont de la réinitialisation de fin de mois, l'exposition de la Catégorie de parts couverte à la Devise d'exposition concernée sera inférieure à la valeur des investissements libellés dans la Devise du portefeuille correspondante. Tout écart d'exposition sera réajusté lorsque les Positions de couverture sont réinitialisées. Toutes les opérations de couverture seront clairement attribuables à la Catégorie de parts couverte spécifique et les expositions de change des différentes catégories ne seront ni combinées ni compensées.

1.6 Contrats de mise/prise en pension

Le Gestionnaire a désigné State Street Bank GmbH pour intervenir en tant que contrepartie de l'ICAV aux contrats de mise/prise en pension. State Street Bank GmbH appartient au même groupe de sociétés que le Dépositaire. Les coûts opérationnels directs et indirects ainsi que les commissions dégagées par les techniques de gestion efficace de portefeuille (lesquelles ne sauraient inclure les revenus occultes) seront versés à la contrepartie du contrat de mise en pension.

1.7 Transparence du portefeuille

Les informations relatives aux investissements du Fonds sont mises à disposition quotidiennement. Le Fonds est susceptible de publier les identifiants et les volumes des titres et autres actifs qu'il détient sur le site www.wisdomtree.eu, à l'ouverture de chaque Jour ouvrable. Les avoirs en portefeuille seront ainsi communiqués en fonction des informations disponibles à la clôture des marchés du Jour ouvrable précédent et/ou des transactions qui ont été finalisées avant l'ouverture des marchés du Jour ouvrable en cours et qui devraient être réglées ledit Jour ouvrable en cours.

1.8 Écart de suivi anticipé

Le Gestionnaire d'investissement vise à maintenir un Écart de suivi inférieur ou égal à 2 % pour chaque Catégorie de parts. Cependant, il ne peut être garanti que ce niveau d'Écart de suivi sera réalisé et ni l'ICAV, le Gestionnaire ou le Gestionnaire d'investissement ne sauraient être tenus responsables des divergences entre le niveau d'Écart de suivi anticipé et le niveau d'Écart de suivi réel du Fonds (observé subséquentement). Le rapport annuel de l'ICAV présentera une explication des divergences entre Écart de suivi anticipé et réel pour la période concernée. Les rapports annuels et semestriels indiqueront l'Écart de suivi du Fonds à la clôture de la période considérée.

2. BLOOMBERG US TREASURY FLOATING RATE BOND INDEX

2.1 Description de l'Indice

L'Indice est conçu pour mesurer la performance des obligations (billets) du Trésor américain à taux variable (« **Floating Rate Notes** » ou « **FRN** »). Contrairement aux obligations du Trésor américain assorties d'un taux d'intérêt nominal fixe, il est prévu que les taux d'intérêt nominaux des FRN fassent l'objet d'une réinitialisation hebdomadaire sur la base des résultats de l'adjudication de bons du Trésor américain sur 13 semaines la plus récente.

L'Indice est fondé sur un ensemble de règles, pondéré par la valeur de marché et composé de FRN émis par le gouvernement américain. En février 2026, l'Indice se composait de 8 FRN émis par le gouvernement américain. Les FRN inclus dans l'Indice sont tenus d'être libellés en dollars américains et d'afficher un volume minimum en circulation de 100 millions de dollars. L'Indice est rééquilibré tous les mois, n'implique pas de coûts et exclut les titres à taux fixe, les titres du Trésor indexés sur l'inflation, les obligations convertibles et les obligations assorties d'options de vente survivantes (qui habilite le porteur à revendre l'obligation à l'émetteur initial à sa valeur intégrale ou nominale en cas de décès ou d'incapacité juridique du porteur, sans que le porteur soit pour autant tenu de vendre).

Les détails relatifs à la composition et la méthodologie de l'Indice sont consultables sur la page <https://www.bloomberg.com/professional/products/indices/fixed-income/#performance>

2.2 Agent de calcul de l'Indice

L'Indice est calculé Bloomberg Index Services Limited (« **BISL** »). BISL et ses affiliées (collectivement, « **Bloomberg** ») ou les donneurs de licence de Bloomberg détiennent l'ensemble des droits de propriété sur les indices Bloomberg.

3. FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à prendre connaissance des facteurs de risque stipulés dans le Prospectus, en sus des risques suivants :

Risque de concentration de Participant autorisé. Seul un Participant autorisé peut effectuer des opérations de création ou de rachat directement auprès du Fonds. Dans la mesure où le Fonds compte un nombre limité d'institutions qui interviennent en tant que Participants autorisés, si ces institutions se retirent de l'activité ou ne sont pas en mesure de finaliser les ordres de création et/ou de rachat concernant le Fonds et qu'aucun autre Participant autorisé n'est en mesure de prendre le relais pour finaliser les ordres de création et/ou de rachat, les Parts sont susceptibles d'être négociées avec une décote par rapport à la Valeur liquidative du Fonds et d'être radiées de la cote.

Risque de concentration. Le Compartiment peut investir un pourcentage relativement élevé de ses actifs dans des émetteurs basés dans un seul pays, dans un nombre réduit de pays ou dans une région géographique particulière. Dans ces cas, la performance du Compartiment sera étroitement liée aux conditions économiques, politiques, réglementaires, du change et des marchés et aux événements dans ce ou ces pays ou dans cette région et pourrait s'avérer plus volatile que celle de Compartiments plus diversifiés au plan géographique. En outre, un Fonds peut concentrer ses investissements dans des émetteurs d'une activité, d'un marché ou d'un secteur économique donné. Lorsqu'un Fonds concentre ses investissements sur un secteur d'activité, un marché ou un secteur économique donné, les phénomènes financiers, économiques, commerciaux et autres qui touchent les émetteurs de ces segments auront une incidence plus importante sur le Fonds que s'il n'avait pas concentré ses actifs sur lesdits segments. En outre, les investisseurs peuvent acheter ou céder des volumes substantiels de parts dans un Fonds en réaction à des facteurs qui touchent ou sont susceptibles de toucher un pays, une branche d'activité, un marché ou un secteur donné sur lequel le Fonds concentre ses investissements, ce qui peut entraîner des entrées ou des sorties de liquidités inhabituelles dans le Fonds. Ces entrées ou sorties de fonds inhabituelles peuvent provoquer une hausse des positions de trésorerie ou des besoins en trésorerie du Fonds au-delà des niveaux normaux et, par conséquent, pénaliser la gestion du Fonds et, de fait, sa performance.

Risque de crédit. Un instrument pourrait perdre tout ou partie de sa valeur si la santé financière de l'émetteur se dégrade. Dans les pires cas de figure, un émetteur peut retarder des paiements programmés dus aux investisseurs ou ne plus être en mesure d'honorer ses paiements. La note allouée à un investissement particulier ne reflète pas nécessairement la situation financière actuelle dudit émetteur ni une évaluation de la volatilité ou de la liquidité d'un investissement. Les instruments de qualité *investment grade* peuvent toujours connaître des difficultés de crédit conduisant à la perte de tout ou partie des sommes investies. Des mesures comme la qualité de crédit moyenne ne reflètent pas nécessairement avec précision le véritable risque de crédit du Fonds. C'est notamment le cas lorsque le Fonds est constitué de titres assortis de notations de crédit très variables.

Risque de change. Si la devise de référence d'un investisseur diffère de la Devise de base du Fonds, des variations défavorables des taux de change entre ces devises peuvent se traduire par une baisse du rendement et une perte de capital pour l'investisseur en question.

Risque inhérent aux billets à taux variable. Les titres à taux variable peuvent être moins sensibles aux variations de taux d'intérêt que les titres à taux fixe, mais leur valeur peut décliner et s'avérer pénalisante pour la VL du Fonds, en particulier si les variations des taux d'intérêt prévalents sont plus fréquentes ou soudaines que les variations des taux pour les FRN, lesquelles sont uniquement périodiques.

L'émission de FRN du Trésor américain est relativement récente et le volume de l'offre est limité. Un marché profond et liquide ne s'est pas encore développé. Il n'existe pas de garantie ni d'assurance que : (i) le Fonds sera en mesure d'investir dans le volume de FRN souhaité, (ii) le Fonds sera en mesure d'acquérir des FRN à un prix avantageux, (iii) les émissions de FRN du Trésor américain se

poursuivront, ou (iv) les FRN seront activement négociées. Si l'une ou l'ensemble des circonstances qui précèdent venait à se manifester, les incidences seraient pénalisantes pour le Fonds.

Risque d'investissement géographique. Dans la mesure où il investit une part significative de ses actifs dans les titres de sociétés d'une seule et même nation ou région, le Fonds est plus susceptible d'être pénalisé par des événements ou des circonstances qui touchent cette nation ou cette région. Par exemple, les conjonctures politique et économique ainsi que les mutations des politiques réglementaire, fiscale ou économique d'un pays pourraient avoir une incidence significative sur le marché de ce pays et des pays voisins ou associés et des répercussions sur la performance du Fonds.

Risque associé aux obligations d'État. Le Fonds investit dans des obligations d'État qui paient un coupon à taux variable, et se trouve donc exposé aux variations des taux d'intérêt. De plus, les périodes de faible inflation signifient que le taux de croissance positif des obligations d'État peut être limité. Les investissements dans des obligations d'État peuvent être soumis à des contraintes de liquidité et des périodes de liquidité nettement moindre lorsque les conditions de marché sont difficiles. De ce fait, il peut être plus difficile de réaliser une juste valeur sur les transactions d'achat et de vente, et le Gestionnaire d'investissement peut être conduit à renoncer à ces opérations.

L'entité qui contrôle le remboursement d'obligations d'État peut ne pas être en mesure ou ne pas souhaiter rembourser le capital et/ou les intérêts échus selon les conditions de chaque créance. La capacité de l'entité à rembourser le capital et à régler les intérêts en temps voulu peut être affectée par différents facteurs, dont sa position de trésorerie, la taille de ses réserves (le cas échéant), des ressources en devises étrangères suffisantes à la date d'échéance d'un paiement, la conjoncture économique du pays, son endettement par rapport à l'ensemble de son économie, les restrictions pesant sur sa capacité à lever plus de capitaux, la politique de l'entité vis-à-vis du Fonds monétaire international et les contraintes politiques qui lui sont imposées. Ces entités peuvent également être tributaires de paiements attendus d'autres États, d'organismes multilatéraux et autres à l'étranger afin de réduire les arriérés du capital et des intérêts de leur dette. L'engagement de ces gouvernements, organismes et autres à effectuer ces paiements peut être sous condition de la mise en place, par ces entités, de réformes économiques et/ou de résultats économiques et du service dans les délais prévus des obligations de ces créanciers. L'échec de la mise en place ces réformes, des niveaux de performance économique atteinte ou à rembourser le capital et/ou à verser les intérêts à échéance peut entraîner l'annulation des engagements de ces tiers à prêter des fonds à ces entités, auquel cas ces créanciers parviennent encore moins à honorer le service de leur dette en temps voulu. En conséquence, ces entités peuvent être en défaut concernant leurs obligations d'État.

Les porteurs d'obligations d'État, en ce compris le Fonds, peuvent être invités à participer à la restructuration de cette dette (par exemple, par extension de la date d'échéance).

De ce fait, les fluctuations de la valeur des investissements du Fonds peuvent être imprévisibles.

Risque de taux d'intérêt. De manière générale, la valeur d'une obligation baissera lorsque les taux d'intérêt augmentent, bien que cette chute de valeur sera moindre pour les obligations qui paient un taux variable que pour les obligations à taux fixe. Ce risque entraînera généralement un allongement de l'échéance de l'obligation. Sur fond d'inflation, le risque existe que la valeur réelle des actifs ou des revenus du Fonds se déprécie à l'avenir. Par ailleurs, la déflation peut éroder la solvabilité d'un émetteur, d'où une probabilité de défaut accrue. Un grand nombre de facteurs entraînent une hausse des taux d'intérêt (par exemple, les politiques monétaires, les taux d'inflation, la conjoncture économique, etc.). C'est particulièrement avéré dans une conjoncture économique marquée par des taux d'intérêt bas. Une variation des taux d'intérêt à un faible niveau, notamment des taux devenant négatifs, peut avoir des effets imprévisibles sur les marchés, entraîner une volatilité accrue et pénaliser la performance du Fonds dans la mesure où celui-ci est exposé à ces taux d'intérêt. De futures hausses des taux d'intérêt entraîneraient une diminution de la valeur du Fonds. Des mesures comme la durée moyenne ne reflètent pas nécessairement avec précision la véritable sensibilité aux taux d'intérêt du Fonds. Ainsi, le Fonds assorti d'une durée moyenne qui suggère un certain niveau de risque de taux d'intérêt peut en fait être soumis à un risque de taux d'intérêt plus élevé que ne le suggérerait la moyenne.

Risque d'investissement. Il ne peut être garanti qu'une appréciation de valeur aura lieu ni que l'objectif de placement du Fonds sera atteint. Un investissement dans le Fonds expose un investisseur aux risques de marché associés aux fluctuations de l'Indice. La valeur de l'Indice peut varier à la hausse comme à la baisse, et la valeur d'un placement évoluera en conséquence. Les investisseurs peuvent perdre l'intégralité du capital investi dans le Fonds.

Risque spécifique à l'émetteur. Les changements de situation financière d'un émetteur ou d'une contrepartie, les évolutions d'une situation économique ou politique particulière affectant un certain type d'instrument ou d'émetteur et les évolutions de la situation économique ou politique générale peuvent affecter la valeur d'un instrument. Des phénomènes spécifiques à un émetteur peuvent avoir une incidence négative sur la valeur du Fonds.

Risque de liquidité. Certains instruments peuvent être assortis de longues périodes de règlement ou devenir difficiles à valoriser, acheter ou vendre à un prix raisonnable ou en volume important. Il pourrait également devenir difficile de négocier certains instruments sur les petits marchés. L'illiquidité des avoirs du Fonds peut limiter sa capacité à se procurer de la trésorerie pour régler les rachats. La capacité d'un émetteur à honorer ses obligations rattachées aux instruments peut diminuer considérablement. De plus, le marché peut devenir illiquide pour certains instruments en raison de conjonctures de marché ou économiques défavorables, indépendamment de toute détérioration spécifique à la situation d'un émetteur donné. Lorsqu'il investit dans des instruments illiquides, le Fonds peut se trouver exposé à un risque de valorisation accru et voir sa capacité de négociation réduite. Par ailleurs, du fait des restrictions applicables aux placements dans des instruments illiquides et des difficultés d'acquisition et de vente de ces instruments, le Gestionnaire d'investissement pourrait ne pas être en mesure d'atteindre le niveau d'exposition souhaité sur certains segments de marché. Dans la mesure où les composantes de l'Indice incluent des instruments illiquides ou assortis d'un risque de marché et/ou de crédit substantiel, le Fonds tendra à se trouver fortement exposé au risque de liquidité.

Risque de marché. Le cours boursier des instruments détenus par le Fonds varie en fonction d'un ensemble de facteurs, parfois rapidement ou de manière imprévisible. Ces facteurs comprennent des événements qui ont un impact sur l'ensemble du marché ou sur des segments spécifiques, tels que des événements de marché, politiques et économiques, ainsi que des événements qui ont un impact sur des émetteurs spécifiques. La Valeur liquidative du Fonds, à l'instar des cours d'un titre ou d'une matière première en général, affichera une vaste fourchette de fluctuation en fonction notamment de ces facteurs. La persistance éventuelle des turbulences de marchés peut pénaliser la performance du Fonds. Par conséquent, un investisseur est susceptible de perdre la valeur de son investissement sur de courtes périodes, voire même de longues périodes.

Risque associé aux nouveaux/petits fonds. Les performances d'un Fonds à revenu fixe nouvellement créé ou de moindre taille ne reflètent pas nécessairement les performances qu'il est présumé ou susceptible d'enregistrer sur le long terme, si tant est et dès lors qu'il aura pris de l'ampleur et sera mieux à même d'appliquer sa politique d'investissement. Les positions d'investissement peuvent avoir une incidence disproportionnée (négative ou positive) sur la performance des Fonds récents et de moindre taille. Les Fonds nouvellement créés et de moindre taille peuvent également nécessiter du temps pour atteindre un niveau d'investissement intégral sur des titres conformes à leurs objectifs et politiques d'investissement et parvenir à une composition de portefeuille représentative. La performance du Fonds peut être moindre ou plus élevée durant cette période de « lancement » et peut également s'avérer plus volatile que lorsque le Fonds a pris de l'envergure. De même, la stratégie d'investissement d'un Fonds nouvellement créé ou de moindre taille peut nécessiter plus de temps pour générer des rendements qui soient représentatifs de cette stratégie. Les nouveaux Fonds présentent des historiques de performance limités pour que les investisseurs puissent évaluer, et les Fonds récents et de moindre taille risquent de ne pas attirer suffisamment d'actifs pour atteindre l'efficacité en matière d'investissement et de trading.

Risque associé à la rotation du portefeuille. La rotation du portefeuille implique généralement un certain nombre de coûts et frais directs et indirects pour le Fonds concerné, dont, par exemple, les commissions de courtage, les marges des négociants et les écarts cours acheteur / cours vendeur ainsi que les frais de transaction sur la vente d'instruments et le réinvestissement dans des instruments autres. Un Compartiment peut néanmoins effectuer des transactions fréquentes d'investissement pour atteindre son objectif d'investissement. Le risque de rotation du portefeuille est d'autant plus élevé que le Fonds investit sur des titres peu liquides.

Risque associé à l'échantillonnage représentatif. Lorsque la politique d'investissement n'implique pas de réplique intégrale de son Indice, le Fonds peut employer des techniques d'optimisation ou une stratégie d'échantillonnage afin de suivre la performance de l'Indice. Cette stratégie d'échantillonnage peut inclure de sélectionner certaines (et non la totalité) des composantes de l'Indice de manière stratégique et de les détenir dans des proportions qui diffèrent de celles de l'Indice, afin de répliquer la performance de certains titres qui entrent dans la composition de l'Indice. Le Gestionnaire d'investissement peut également sélectionner des titres qui ne sont pas des composantes sous-jacentes de l'Indice dès lors que ces titres offrent une performance similaire (avec un profil de risque équivalent) à celle des titres qui composent l'Indice, dans l'ensemble. Une stratégie d'échantillonnage peut exposer le Fonds au risque d'Écart de suivi.

Les Parts du Fonds peuvent se négocier à des cours qui diffèrent de la Valeur liquidative. Comme pour tous les fonds négociés en bourse, les Parts du Fonds peuvent s'acheter ou se vendre sur le marché secondaire aux cours du marché. Bien que le cours de marché des Parts du Fonds devrait approximativement correspondre à la Valeur liquidative du Fonds, il peut arriver que le cours de marché et la Valeur liquidative varient considérablement, notamment du fait de l'offre et de la demande pour les Parts du Fonds et/ou durant les périodes de volatilité du marché. Par conséquent, vous êtes susceptibles de payer plus (ou moins) que la Valeur liquidative intra journalière lorsque vous achetez

des Parts du Fonds sur le marché secondaire, et de percevoir plus (ou moins) que la Valeur liquidative lorsque vous vendez ces Parts sur le marché secondaire. Un investisseur peut subir des pertes s'il achète des Parts lorsque le cours du marché est supérieur à la Valeur liquidative des Parts du Fonds ou s'il vend lorsque le cours du marché est inférieur à la Valeur liquidative des Parts du Fonds.

Risque de durabilité. Les risques de durabilité peuvent être considérés en tant que risques distincts et risques transversaux, lesquels se manifestent via de nombreux autres types de risques pertinents pour les actifs du Fonds. Par exemple, la survenue d'un risque de durabilité peut créer un risque financier et commercial et produire une incidence négative sur le cours de l'action d'une société. L'importance croissante accordée aux considérations de durabilité tant par les entreprises que par les consommateurs signifie que la survenue d'un risque de durabilité peut entraîner un risque réputationnel significatif pour les sociétés concernées. Ces phénomènes pourraient avoir un effet nuisible important sur la valeur des investissements d'un Fonds. Bien que l'Indice applique les critères d'exclusion ESG dans le but de réduire l'incidence des risques de durabilité, il ne peut être garanti que tous ces risques puissent être atténués dans le Fonds.

Risque US. La dégradation de la dette souveraine de plusieurs pays, ainsi que le risque de contagion à d'autres pays plus développés a aggravé la crise économique mondiale. Il demeure probable que les États-Unis soient confrontés à une augmentation des coûts de l'emprunt.

Des mutations de l'économie américaine, de la position financière ou de la notation de crédit des États-Unis et/ou des perceptions de marché à l'égard du pays sont susceptibles de pénaliser la valeur des investissements du Fonds. Les investisseurs sont invités à prendre en considération les répercussions de potentielles évolutions de l'économie américaine et des perceptions du marché sur leur investissement dans le Fonds.

4. NÉGOCIATION DES PARTS

4.1 Généralités

Les passations d'ordres pour les Unités de création pourront être réglées en numéraire, en nature (ou combiner les deux modes de règlement, à la discrétion du Gestionnaire). Les investisseurs sont invités à consulter les procédures de souscription et de rachat des Unités de création sous la section intitulée « Négociation des Parts » du Prospectus.

4.2 Négociation

Prix d'offre initial

Durant la Période d'offre initiale, les Catégories de parts marquées d'un astérisque (*), sous la Section 5 ci-après intitulée « Catégories de parts disponibles », seront émises au Prix d'offre initial indiqué dans le tableau. La Période d'offre initiale des catégories de parts restantes est désormais close.

Période d'offre initiale

La Période d'offre initiale des Catégories de parts marquées d'un astérisque (*), sous la section 5 ci-après intitulée « Catégories de parts disponibles », débutera à 9 h (heure irlandaise) le 16 juin 2026 et prendra fin à la première des dates suivantes : 17 h (heure irlandaise) le 11 décembre 2026, ou toute autre date antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront déterminer et notifier à la Banque centrale.

Émission de parts

Les Administrateurs ont résolu d'émettre les Parts du Fonds sous forme dématérialisée (ou sans certificat rattaché) et que le Fonds déposera une demande d'admission pour compensation et règlement via un Système de règlement des titres. Les Parts seront donc émises sous forme nominative et seules les personnes inscrites au Registre des porteurs de parts auront qualité de Porteur de parts. La propriété des Parts sera constatée par confirmation écrite de l'inscription au registre des porteurs de parts.

Devise de base

Dollar américain

Devise du portefeuille Jour ouvrable

Dollar américain
Un jour durant lequel les banques commerciales sont généralement ouvertes à Londres et à New York.

Unité de création	10 000 Parts, sous réserve que le Gestionnaire en décide autrement.
Jour de négociation	Chaque Jour ouvrable (sous réserve qu'un Jour ouvrable ne puisse être considéré comme Jour de négociation, en cas de fermeture de 30 % ou plus des marchés sur lesquels les composantes de l'Indice sont cotées ou négociées). Une liste des Jours de négociation du Fonds est disponible auprès de l'Agent administratif.
Délai de transaction	Chaque Jour de négociation, à l'heure indiquée dans le tableau ci-dessous.
Heure de publication	8 h (heure irlandaise), chaque Jour de négociation.
Heure d'évaluation	22 h 15 (heure irlandaise), chaque Jour de négociation.
Politique de dividende	Les dividendes seront généralement déclarés tous les trimestres aux mois de mars, juin, septembre et décembre de chaque année. Les Catégories de parts assorties d'une politique de capitalisation ne distribueront pas de dividendes aux Porteurs de parts. Les revenus et autres bénéfices seront cumulés et réinvestis pour le compte des Porteurs de parts.
Souscriptions consécutives à la période d'offre initiale	Les Unités de création peuvent être souscrites tout Jour de négociation, sachant que le cours correspond à la Valeur liquidative par Part multipliée par le nombre de Parts d'une Unité de création. Les demandeurs de Parts sont également tenus de s'acquitter du montant du numéraire et des frais, comme indiqué dans le Fichier de composition du portefeuille, et de régler les Droits et frais, si applicables. Le Gestionnaire sera libre d'appliquer une Commission de souscription à concurrence de 3 % de la Valeur liquidative par Part de l'Unité de création souscrite.
Règlement des souscriptions consécutives à la période d'offre initiale	Le règlement des souscriptions doit être reçu par l'Agent administratif : (a) concernant les souscriptions en numéraire, au plus tard à 14 h (heure irlandaise) le premier Jour ouvrable suivant le Jour de négociation concerné, sous réserve que si ledit jour ne correspond pas à un jour d'ouverture des marchés pour le règlement des paiements dans la Devise de base (un « Jour d'échange effectif des devises »), le règlement sera reporté au Jour d'échange effectif des devises qui suit immédiatement ; (b) concernant les souscriptions en nature, au plus tard à 14 h (heure irlandaise) le premier Jour ouvrable suivant le Jour de négociation concerné, ou sous tout autre délai que les Administrateurs pourront déterminer (à concurrence de 10 Jours ouvrables après le Délai de transaction concerné). Sous réserve de la composition du portefeuille au Jour de négociation concerné, le Gestionnaire peut autoriser l'Agent administratif à percevoir le règlement des souscriptions : (a) concernant les souscriptions en numéraire, au plus tard à 14 h (heure irlandaise) le deuxième Jour ouvrable suivant le Jour de négociation concerné, sous réserve que si ledit jour ne correspond pas à un Jour d'échange effectif des devises, le règlement sera reporté au Jour d'échange effectif des devises qui suit immédiatement ; (b) concernant les souscriptions en nature, au plus tard à 14 h (heure irlandaise) le deuxième Jour ouvrable suivant le Jour de négociation concerné, ou sous tout autre délai que les

Administrateurs pourront déterminer (à concurrence de 10 Jours ouvrables après le Délai de transaction concerné).

Rachats

Les Unités de création peuvent être rachetées tout Jour de négociation, sachant que le cours correspond à la Valeur liquidative par Part multipliée par le nombre de Parts d'une Unité de création. Le montant approprié correspondant aux Droits et frais sera déduit, si applicable, des produits de rachat versés au Porteur demandeur du rachat.

Les Parts concernées par le rachat devront être reçues par le Fonds au plus tard à 14 h (heure irlandaise) le deuxième Jour ouvrable suivant le Jour de négociation concerné.

Le Gestionnaire sera libre d'appliquer une Commission de rachat à concurrence de 3 % de la Valeur liquidative par Part de l'Unité de création rachetée.

Règlement des rachats

Les produits des rachats seront généralement transférés sous un Jour ouvrable suivant le Jour de négociation concerné et, en tout état de cause, sous tout autre délai que les Administrateurs pourront déterminer (à concurrence de 10 Jours ouvrables après le Délai de transaction concerné), sous réserve que tous les documents requis aient été fournis à l'Agent administratif et que le Porteur de parts concerné ait livré, au sein du Système de règlement des titres correspondant, les Parts à racheter.

Méthodologie de valorisation

Les investissements du Fonds qui sont cotés ou négociés sur un Marché réglementé pour lequel les cotations sont immédiatement disponibles sont valorisés au dernier cours négocié sur ledit Marché réglementé pour cet investissement. Lorsque les investissements sont inscrits à la cote ou normalement négociés sur plus d'un Marché réglementé, le marché que l'Agent administratif juge constituer le marché principal pour le placement concerné, ou présenter les critères les plus équitables pour valoriser ledit placement, sera utilisé. Un actif particulier ou spécifique pourra être évalué au moyen d'une autre méthodologie de valorisation si les Administrateurs le jugent nécessaire et si la méthode alternative a été approuvée par le Dépositaire.

Seuil de rachat obligatoire

15 millions USD

5. CATÉGORIES DE PARTS DISPONIBLES

Nom de la Catégorie de parts	ISIN	Devise de base	Devise d'exposition	TFE	Politique de dividende	Délai de transaction pour les souscriptions/ rachats au comptant (en nature), Heure irlandaise	Prix d'offre initial (dans la Devise de la Catégorie de parts)
WisdomTree USD Floating Rate Treasury Bond UCITS ETF – USD	IE00BJFN5P63	Dollar américain	s/o	Jusqu'à 1 %	Distribution	16 h 30 (15 h 30)	La Période d'offre initiale est désormais close.
WisdomTree USD Floating Rate Treasury Bond UCITS ETF – USD Acc	IE00BJJYX67	Dollar américain	s/o	Jusqu'à 1 %	Capitalisation	16 h 30 (15 h 30)	La Période d'offre initiale est désormais close.
WisdomTree USD Floating Rate Treasury Bond UCITS ETF – EUR Hedged*	IE000QH6GME2	EUR	EUR	Jusqu'à 1 %	Distribution	16 h 30 (15 h 30)	50
WisdomTree USD Floating Rate Treasury Bond UCITS ETF – EUR Hedged Acc*	IE000YUYTMN4	EUR	EUR	Jusqu'à 1 %	Capitalisation	16 h 30 (15 h 30)	50
WisdomTree USD Floating Rate Treasury Bond UCITS ETF – GBP Hedged*	IE000K7HLXM9	GBP	GBP	Jusqu'à 1 %	Distribution	16 h 30 (15 h 30)	50
WisdomTree USD Floating Rate Treasury Bond UCITS ETF – GBP Hedged Acc*	IE000DVZF1K9	GBP	GBP	Jusqu'à 1 %	Capitalisation	16 h 30 (15 h 30)	50
WisdomTree USD Floating Rate Treasury Bond UCITS ETF – CHF Hedged*	IE0009MYDGA5	CHF	CHF	Jusqu'à 1 %	Distribution	16 h 30 (15 h 30)	50
WisdomTree USD Floating Rate Treasury Bond UCITS ETF – CHF Hedged Acc*	IE000OAUAKB8	CHF	CHF	Jusqu'à 1 %	Capitalisation	16 h 30 (15 h 30)	50



6. COMMISSIONS

Le Fonds prélèvera les commissions et frais suivants sur ses actifs :

- A. le TFE (comme indiqué dans le tableau ci-dessus) ;
- B. les frais de courtage ou autres coûts d'acquisition et de cession des investissements, comme indiqué plus en détail dans le Prospectus ; et
- C. les charges extraordinaires (c.-à-d. les dépenses imprévues qui n'entrent pas dans les frais généraux prélevés par le Gestionnaire sur ses commissions, telles que les frais rattachés aux contentieux, à l'exercice des droits de vote et aux opérations sur titres).

Les investisseurs sont invités à consulter la section du Prospectus intitulée « Coûts et frais opérationnels » du Prospectus.

Les commissions et frais liés à la création du Fonds seront supportés par le Gestionnaire.

7. AVERTISSEMENTS

Index

Bloomberg® et l'indice Bloomberg mentionné aux présentes (l'« Indice ») sont des marques de service de Bloomberg Finance L.P. et de ses affiliées, en ce compris Bloomberg Index Services Limited (« BISL »), l'administrateur de l'indice (collectivement, « Bloomberg »), et ont été concédées sous licence au distributeur des présentes (le « Titulaire de licence »).

Le produit financier mentionné aux présentes (le « Produit ») ne saurait être financé, avalisé, vendu ou promu par Bloomberg. Bloomberg ne saurait faire valoir ou garantir, de manière expresse ou implicite, aux propriétaires ou aux contreparties du Produit ou à quelque représentant du public, l'opportunité d'investir dans des titres ou des matières premières en général ou dans le Produit en particulier. La seule relation existante entre Bloomberg et le Titulaire de licence se limite à la concession sous licence de certaines marques commerciales, dénominations commerciales et marques de service, ainsi que de l'Indice, lequel est déterminé, composé et calculé par BISL sans considération du Titulaire de licence ou du Produit. Bloomberg ne saurait être tenue de prendre en considération les besoins de Titulaire de licence ou des propriétaires du Produit pour déterminer, composer ou calculer l'indice. Bloomberg ne saurait être responsable ni avoir participé à la détermination du calendrier, des cours ou des volumes à émettre du Produit. Bloomberg ne saurait endosser quelque obligation ou responsabilité que ce soit envers les clients du Produit, en ce compris, entre autres, en ce qui concerne l'administration, la commercialisation ou la négociation du Produit.

BLOOMBERG NE SAURAIT GARANTIR L'EXACTITUDE ET/OU L'EXHAUSTIVITÉ DE L'INDICE OU DES DONNÉES Y RATTACHÉES ET DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS D'ERREURS, D'OMISSIONS OU D'INTERRUPTIONS Y AFFÉRENTES. BLOOMBERG DÉCLINE TOUTE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, QUANT AUX RÉSULTATS À OBTENIR PAR LE TITULAIRE DE LA LICENCE, LES PROPRIÉTAIRES DU PRODUIT OU TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ, DE L'UTILISATION DE L'INDICE OU DES DONNÉES Y RATTACHÉES. BLOOMBERG NE SAURAIT GARANTIR, DE MANIÈRE EXPRESSE OU IMPLICITE, ET DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTE GARANTIE DE POTENTIEL COMMERCIAL OU D'ADÉQUATION À DES FINS SPÉCIFIQUES OU POUR UN USAGE PARTICULIER DE L'INDICE OU DES DONNÉES Y RATTACHÉES. SANS PRÉJUDICE DES DISPOSITIONS QUI PRÉCÈDENT ET DANS TOUTE LA MESURE AUTORISÉE PAR LA LOI, BLOOMBERG, SES DONNEURS DE LICENCE AINSI QUE SES ET LEURS EMPLOYÉS, SOUS-TRAITANTS, MANDATAIRES, FOURNISSEURS ET PRESTATAIRES RESPECTIFS NE SAURAIENT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUS RESPONSABLES DE QUELQUES PRÉJUDICES OU DOMMAGES QUE CE SOIT — DIRECTS, INDIRECTS, CONSÉCUTIFS, FORTUITS, PUNITIFS OU AUTRES — AFFÉRENTS AU PRODUIT, À L'INDICE OU AUX DONNÉES OU VALEURS Y RATTACHÉES — QU'ILS RÉSULTENT DE LEUR NÉGLIGENCE OU AUTREMENT, QUAND BIEN MÊME ILS AURAIENT EU CONNAISSANCE DE CETTE ÉVENTUALITÉ.

Site Internet du Fournisseur d'indice

L'ICAV est tenu d'indiquer les coordonnées du site Internet de Bloomberg de sorte que les Porteurs de parts puissent s'informer plus amplement sur l'Indice (y compris sur ses composantes). L'ICAV, le Gestionnaire et le Gestionnaire d'investissement déclinent toute responsabilité quant au contenu dudit site Internet et ne sauraient en aucune façon financer, avaliser ou autrement s'impliquer dans la création, la maintenance ou le contenu du site Internet.